REGLEMENT de LA TRAVERSEE LEMANIQUE

Chaque année, le premier week-end de Mai, la Traversée Lémanique a pour but de lancer la saison de ski nautique.

Le règlement ci-après donne un cadre à cette course.

- 1) Point de Départ : Une ligne depuis la Nautique à la Perle du Lac
- 2) **Heure du Départ** : Franchissement de la ligne par le bateau à partir de 9 :00 du matin
- 3) Point d'arrivée : Une ligne entre l'île de Peilz et le débarcadère de Villeneuve CGN
- 4) **Le but** : parcourir la distance entre le point 1 et le point 3 le plus vite possible tout en gardant un skieur derrière le bateau
- 5) **Les moyens** : une équipe de sportifs pratiquant le ski nautique, wakeboard ou autre sport de glisse tracté par un bateau. (Note la bouée n'est pas acceptée)
- 6) L'équipe : l'équipe est aussi nombreuse que la capacité légale du bateau le permet
- 7) **Les membres de l'équipe** : Il n'y a pas de limite sur la distance ou temps parcouru par chaque membre de l'équipe
- 8) Au moins un bateau "sécurité" doit être présent pour 5 bateaux faisant la course

9) Ravitaillement:

- Dans le cas où de l'essence supplémentaire est nécessaire pour le bateau 'tracteur', elle pourra être stockée sur le bateau ''sécurité'' au moyen de bidon identifié ayant une capacité de 30L max chacun. L'essence devra être mise à disposition sur le bateau ''sécurité'' le matin du départ à partir de 8hr. Un maximum de 100L par bateau pourra être stocké sur le bateau ''sécurité''.
- Durant la course, il ne pourra être effectué que 2 ravitaillements simultanément. Le bateau ayant besoin d'un ravitaillement devra se rapprocher de son bateau ''sécurité'' où l'attendre à une position GPS communiquée par radio/Natel.

10) Règles de Sécurité

Le code de navigation est le code à être appliqué. Cela est donc valable pour les distances minimum entre les bateaux, les vitesses de navigation.

Il faut aussi attirer l'attention la durée de la course qui demandera aux compétiteurs de s'alimenter, de se réchauffer. Cela devra faire partie du matériel en sus du matériel obligatoire de sécurité.

11) Frais

Les frais ainsi que ceux pour le bateau "sécurité" sont à se répartir entre les équipes.

Pour tout renseignement complémentaire, voir Facebook « TL La traversée Lémanique »